

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2016

Le vingt neuf janvier deux mille seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - M. BAUDOUIN Olivier
Mme BRAUD Béatrice - M. COLAS Jean-Philippe - M. JARNY Jean-Claude - ROBERGEAU Patrick
Mme MARTIGNON Sandrine - M. VERINE Mickaël - Mme LATLI Typhaine - Mme MORISSET Séverine

ABSENTS REPRESENTES : M. FREJOUX Bernard (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)
M. LATAUD Philippe (*pouvoir à M. Jacky MEUNIER*)
Mme NAULET Marie-Bernadette (*pouvoir à Mme Sandrine MARTIGNON*)
Mme GARDIEN Sandrine (*pouvoir à Mme Sandrine MORISSET*)
Mme PLAIRE Cécilia (*pouvoir à M. Olivier BAUDOIN*)

SECRETARE DE SEANCE : M. ROBERGEAU Patrick

ORDRE DU JOUR :

- 1° **FERMAGE PARCELLES A 971 et A 3033
modification de la superficie louée**
- 2° **POSE D'UNE STELE XYNTHIA
demande subvention**
- 3° **NOUVELLE COMPETENCE INTERCOMMUNALE
aménagement numérique**
- 4° **REHABILITATION RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT RUE DES MAURINES
convention participation financière Syndicat des Eaux**
- 5° **CAMBRIOLAGE DU MOIS DE DECEMBRE
point pertes et remboursements assurance
décision remplacement matériels et véhicule volés**
- 6° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 7° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 20/01/2016
Avis affiché le : 22/01/2016
Publié dans le journal Sud-Ouest le : 26/01/2016

de la question 1 à la question 4 :

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 12
Conseillers représentés : 5
Conseiller non représenté : 0
Votants : 17

à partir de la question 5 arrivée de Madame GARDIEN à 19 h 30 :

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 13
Conseillers représentés : 4
Conseiller non représenté : 0
Votants : 17

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1° **FERMAGE PARCELLES A 971 et A 3033 - modification de la superficie louée**

Par délibération en date du 14/12/2015 le Conseil Municipal a validé le changement d'exploitant des parcelles communales A 971 et A 3033 mises en fermage.

Il s'avère que la superficie indiquée (18 019 m²) est erronée.

En effet, ces deux terrains font l'objet d'échanges entre la commune et :

- **la congrégation des filles de la Croix** (échange pour la liaison sécurisée entre les écoles et Le Château) :
parcelles communales données : une partie de la parcelle A 971 + une partie de la parcelle A 3033

Nouvelles parcelles communales restantes à exploiter : A 3989 + A 3991

- **Madame MORIN** (échange pour agrandir la zone de stockage à la Marina).
parcelle donnée : une partie de la parcelle A 3033.

Nouvelles parcelles communales restantes à exploiter : A 3989 + A 3991

De ce fait, il convient de prendre en compte pour la rédaction du fermage, les nouvelles références cadastrales et les nouvelles superficies communales soit :

- A 3989 et A 3991 : 6 462 m²

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **modifie** le fermage attribué à Madame GAILLARD Mireille, par délibération en date du 14/12/2015, soit :

- parcelles louées : A 3989 et A 3991
- superficie totale : 6 462 m²

2° **POSE D'UNE STELE XYNTHIA : DEMANDE SUBVENTION**

Dans le cadre du PAPI, la collectivité peut obtenir une aide de l'État pour l'achat d'une stèle, soit 50 %. Le Maire propose la pose, sur un support en acier galvanisé, d'une plaque de granit gravée, le tout pour un coût HT ne devant pas dépasser 1 000 €.

Cette stèle pourrait être installée au port du Pavé.

Le Conseil Municipal, après délibération par **16 voix POUR** ; 1 voix CONTRE (Mme NAULET Marie-Bernadette),

- **approuve** la pose d'une stèle au Port du Pavé en hommage aux victimes de Xynthia dans la limite de 1 000 € HT
- **sollicite** l'aide de l'État à hauteur de 50 % dans le cadre du PAPI
- **dit** qu'il sera inscrit sur la plaque de granit : « tempête Xynthia du 28/02/2010 – à la mémoire des victimes »
- **autorise** le Maire à engager cette dépense avant le vote du Budget Primitif 2016
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune en section d'investissement.

Monsieur COLAS indique que cet ouvrage entre dans le cadre du PAPI. Il participe à la culture du risque et concourt à la mémoire de l'évènement.

Le Maire précise que cet ouvrage inscrit au PAPI pour une somme de 10 000 €, ne coûtera à la collectivité que 1 000 €. Il sera présenté au public le dimanche 28/02/2016. Ce sera d'ailleurs la dernière année où une cérémonie sera organisée par la commune en mémoire des évènements de Xynthia.

3° **NOUVELLE COMPETENCE INTERCOMMUNALE : AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**

La CDC Aunis Atlantique a décidé de prendre une compétence supplémentaire : « aménagement numérique : Établissement et exploitation ; acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication électronique à très haut débit ».

Ainsi la CDC participera, sur son territoire, au côté du Département et de l'État, au déploiement de la fibre optique en complémentarité des opérateurs de réseaux de communication privés.

L'objectif est d'atteindre le 100 % fibre optique en 2025 sur tout le territoire national.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1425-1 et L 5211-17

Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 16/12/2015 décidant de prendre, à compter de la prise de l'arrêté préfectoral, la compétence facultative portant sur les réseaux de communication électronique en vue du déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit

- **Approuve** la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique au titre d'une nouvelle compétence facultative ayant pour titre aménagement numérique : « établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication électronique à très haut débit » prévu au I de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **Charge** le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'État et au Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétence.

4° **REHABILITATION RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT RUE DES MAURINES : CONVENTION PARTICIPATION FINANCIÈRE SYNDICAT DES EAUX**

La commune a prévu de refaire la chaussée de la rue des Maurines. Elle a inscrit au budget la somme de 28 650 € TTC.

Le Syndicat des Eaux a prévu de renouveler les canalisations d'eau potable et d'eaux usées et de remettre en état la voirie après les travaux.

Compte tenu du projet communal, le Syndicat des Eaux propose de ne pas remettre en état la voirie. En contrepartie il versera à la collectivité la part financière qu'il avait prévue pour ses travaux.

Ainsi le Syndicat des Eaux s'engage à verser à la commune, sur présentation de la facture de travaux acquittée, la somme de 6 740 € HT :

- 2 340 € HT pour la réfection provisoire en monocouche
- 4 400 € HT pour la réfection définitive en bi-couche.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** la participation financière du syndicat des Eaux en contrepartie des travaux décrits plus haut engagés par la commune

- **accepte** les termes de la convention

- **autorise** le Maire à la signer.

Pour ménager la chaussée, Monsieur VERINES propose d'interdire la circulation aux poids lourds (sauf riverains et bus).

Cette idée n'est pas retenue par les conseillers, car trop contraignante.

5° **CAMBRIOLAGE DU MOIS DE DECEMBRE**

point pertes et remboursements assurance

décision remplacement matériels et véhicule volés

Dans la nuit du 27 au 28 décembre 2015 l'atelier communal a été cambriolé. Les malfrats sont partis avec le camion IVECO après l'avoir chargé de matériels.

Le camion a été retrouvé le lundi matin calciné près de la forêt de Benon.

Les pertes sont évaluées à :

- 15 000 € de camion

- 9 000 € de matériels

- 1 000 € de réparation des portes fracturées

L'assurance n'a pas encore notifié sa prise en charge.

Comme le budget 2016 ne sera pas voté avant la fin du mois de Mars, la commune ne peut engager de dépenses d'investissement (Ex : remplacement du camion, achat d'une tondeuse, d'une tronçonneuse...) qu'avec l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après délibération, par 12 voix POUR ; 2 voix CONTRE (M. Jérémy BOISSEAU et M. Bernard FREJOUX),

- **autorise** le Maire à remplacer le matériel indispensable aux agents du service technique et à renforcer la sécurité de l'atelier à hauteur de **6 500 € TTC**

- **s'engage** à inscrire les crédits correspondant en section d'investissement au **budget primitif 2016** de la commune.

Chaque conseiller a reçu le détail chiffré du matériel volé et du matériel à acheter en remplacement.

Le Maire propose d'acquérir l'outillage le plus urgent en attendant le vote du budget.

Monsieur MEUNIER propose de sécuriser l'atelier conjointement au remplacement du matériel dérobé. Il n'est pas question de se faire voler à nouveau.

Plusieurs systèmes de protection sont évoqués.

Messieurs BOISSEAU et FREJOUX ne sont pas favorables à une dépense de 6 500 € alors que le montant de l'indemnisation de l'assurance et les possibilités budgétaires 2016 ne sont pas connus.

6° **INFORMATIONS DIVERSES**

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE : il convient de corriger l'information mentionnée dans le dernier compte-rendu du conseil. Les horaires sont :

Lundi, mercredi, vendredi : 15 h 00 à 18 h 00

Samedi : 15 h 00 à 17 h 00.

CONTROLE DE GESTION PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES en 2012, la CRC a contrôlé la gestion de la commune de 2007 à 2010. Un nouveau contrôle est organisé pour la période 2011 à 2015. Cette juridiction s'attachera à analyser la situation financière de la commune et les conséquences de Xynthia sur le budget et les décisions en matière d'urbanisme.

COCKTAIL D'OPERA : dimanche 07 février à 15 h 00 avec la participation des enfants inscrits au T.A.P.

COMMISSION FINANCES : le budget 2016 sera étudié lors de cette commission prévue au mois de mars. La date sera communiquée aux conseillers

STATION D'EOURATION : la dérogation attendue est enfin obtenue. L'arrêté ministériel a été signé le 30 décembre 2015 conjointement par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Il a été publié au Journal Officiel le 26/01/2016. La procédure n'est cependant pas encore terminée.

Pour l'heure, il reste à attendre les conclusions des fouilles archéologiques. Elles sont prévues début mars.

PROJET ZONE DE STOCKAGE : les plis ont été ouverts, mais les financements ne sont pas encore confirmés. Il est à craindre que la fusion des trois régions retarde la réponse attendue.

CONTENEUR A POUBELLES ET TEMPETE : sous l'effet de forts coups de vent, les conteneurs tombent et déversent sur la voie publique leur contenu (papier, plastique...). Ce phénomène n'avait pas été anticipé. Pour l'heure il n'y a pas d'autre choix que de faire ramasser les déchets éparpillés par le service technique et les employés de CYCLAD.

Monsieur JARNY suppose que ce sont leurs dimensions qui les rendent instables « ils ne sont pas assez larges ».

AIRE DE CARENAGE AU CORPS DE GARDE : pour alimenter le réseau d'eau usée, il est nécessaire d'apporter de l'eau régulièrement. Afin de ne pas gaspiller de l'eau potable, il a été décidé de tenter un forage à proximité des installations portuaires. Or il s'avère que l'eau souterraine trouvée est saumâtre.

7° QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROBERGEAU fait part au Conseil des remerciements des Anciens pour le colis de fin d'année.

Madame LATLI complimente ceux qui sont à l'origine de l'agenda distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Madame GARDIEN confirme « C'est une bonne idée. On a toutes les informations utiles sous la main ».

Monsieur COLAS tempore cet élan d'enthousiasme. Tout d'abord il y a beaucoup d'erreurs dont la liste erronée des membres du conseil municipal, d'autre part il ne sait si cette démarche pourra être renouvelée. En effet, il reste encore les plans de la commune à faire. Comme pour les agendas, ils seront financés par la publicité. Les annonceurs vont donc être à nouveau sollicités.

FIN DE LA SEANCE : 22 H

BOISSEAU Jérémy	MEUNIER Jacky	BOUTET Martine	BAUDOUIN Olivier	BRAUD Béatrice	COLAS Jean-Philippe
		JARNY Jean-Claude		ROBERGEAU Patrick	GARDIEN Sandrine
	MARTIGNON Sandrine	VERINE Mickaël		LATLI Typhaine	MORISSET Séverine